

Département des Pyrénées Atlantiques

Commune de LARUNS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2 Projet d'aménagement et de développement durables
(P.A.D.D.)

REVISION :

Arrêtée le :

Approuvée le :

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Atelier SOL et CITE

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
23 route de Blagnac
31200 TOULOUSE
Tel. 05 61 57 86 43 Fax. 05 61 57 97 78
Mail : contact@soletcite.com

AMIDEV

Aménagement – Innovation - Développement
2 avenue du Marché Brauhauban
65000 Tarbes
Tel. 05 62 34 11 51 Fax. 05 62 93 74 33
Mail : amidev@amidev65.fr

2

Commune de Laruns



Le P.A.D.D. :

Projet d'aménagement et de développement durables



Atelier SOL et CITE
Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE
Tel. 05 61 57 86 43 Fax. 05 61 57 97 78
Mail : contact@soletcite.com



AMIDEV
Aménagement - Innovation - Développement
2 avenue du Marché Brauhauban 65000 Tarbes
Tel. 05 62 34 11 51 Fax. 05 62 93 74 33
Mail : amidev@amidev65.fr

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'une des pièces constitutives de P.L.U.**
- **Il expose le projet d'urbanisme de la commune.**
- **C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet communal.**
- **Le PADD fixe la limite essentielle entre la révision et la modification.**

(source : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU))

Les axes majeurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

1 - PRESERVER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL, AFFIRMER LE CADRE PAYSAGER EN COMPLEMENTARITE AVEC L'HUMAIN ET SES ACTIVITES

- Préserver le cadre environnemental exceptionnel,
- Maintenir la trame verte et bleue et ses réservoirs de biodiversités,
- Valoriser le grand paysage et les paysages,
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques.

2 – FIXER UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE, MODÉRER LA CONSOMMATION FONCIÈRE A HORIZON 2026, CONFORTER LA STRUCTURE DE L'URBANISATION

- Fixer un objectif de développement démographique et modérer la consommation foncière à horizon 2026,
- Préserver la structure urbaine historique de la vallée : un bourg centre et plusieurs quartiers ou hameaux égrenés le long de la RD 934,
- Offrir une diversité de typologie de logements,
- Structurer depuis la voie d'évitement, les entrées de LARUNS, de PON et contenir le territoire urbain,
- Gérer de façon liée les enjeux d'urbanisme de LARUNS et de PON,
- Renforcer les équipements en cohérence avec les orientations de développement de l'urbanisation et économiques.

3 - DEVELOPPER ET RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE BASEE PRINCIPALEMENT SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Renforcer LARUNS en tant que pôle de services et de commerces rural,
- Soutenir l'agriculture et l'agro-pastoralisme sous toutes ses formes,
- Redynamiser l'exploitation forestière et gérer durablement la forêt sur les plans économiques, sociaux et environnementaux,
- Pérenniser et renforcer la seule activité industrielle : l'hydroélectricité,
- Engager un renouveau du thermalisme,
- Poursuivre une synergie d'activités touristiques sur un vaste territoire transfrontalier,
- Soutenir et conforter le tourisme d'été et d'hiver.



**1 - AFFIRMER LE CADRE PAYSAGER,
PRESERVER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL,
EN COMPLEMENTARITE AVEC L'HOMME ET SES ACTIVITES**

Préserver le cadre environnemental exceptionnel

La commune de Laruns est inscrite dans un site naturel remarquable, intégrée dans le **Parc National des Pyrénées**, couverte pas plusieurs **sites Natura 2000**, protections d'importance communautaire au titre de la directive Habitats et de la directive oiseaux .

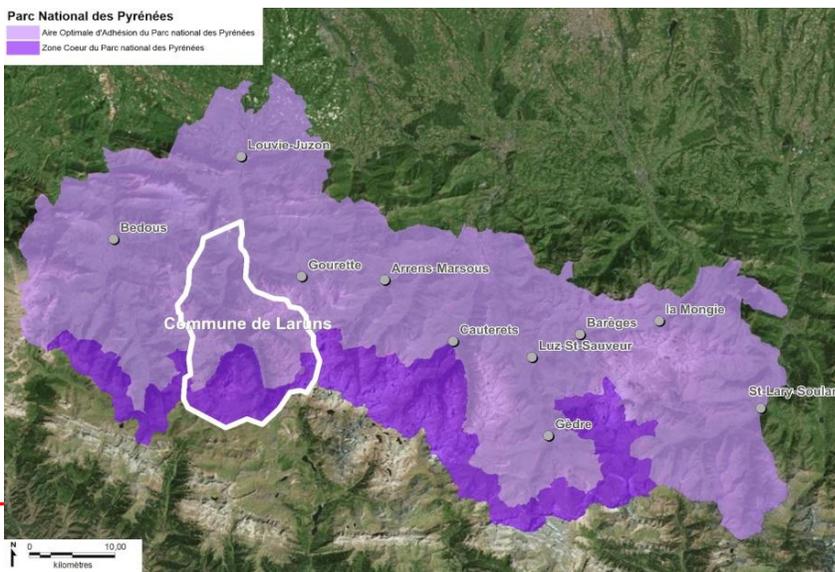
Elle est également concernée par **5 ZNIEFF de type I** :

- Massif calcaire du pic du Ger,
- Massif du pic de Sesques,
- Massif du pic du Midi d'Ossau,
- Vallée glacière du Soussouéou,
- Versant ouest du Lurien, de Soques, et de Peyrelue.

et **3 ZNIEFF de type II** :

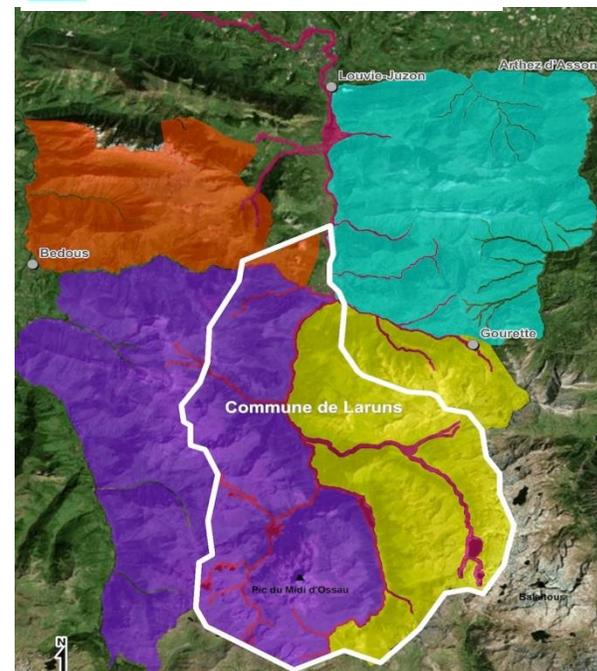
- Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents,
- Vallée d'Aspe,
- Vallée d'Ossau.

La volonté de la commune est bien sûr de préserver ce patrimoine exceptionnel dans un juste équilibre entre développement local et préservation de la biodiversité.

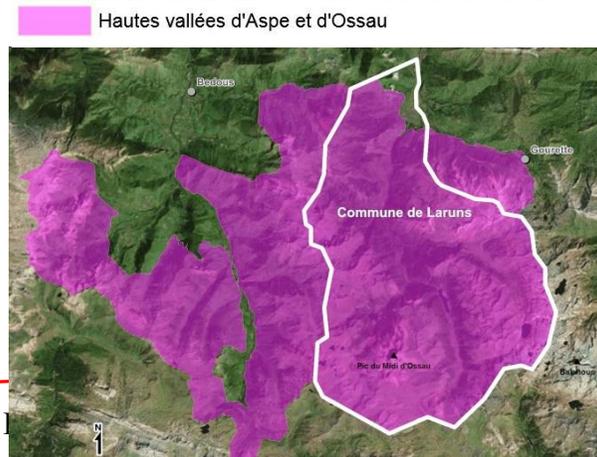


Sites Natura 2000 présents sur la commune
Sites d'Importance Communautaire au titre de la Directive Habitats

- Le gave d'Ossau
- Massif de Sesques et de l'Ossau
- Massif du Ger et du Lurien
- Massif du Montagnon
- Massif du Moule de Jaout



Site Natura 2000 présent sur la commune
Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux



Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau

Maintenir la trame verte et bleue et ses réservoirs de biodiversités

Le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE) arrêté en janvier 2014, est un document supra-communal qui s'impose au PLU.

La commune de Laruns pour sa partie couverte par le Parc National des Pyrénées, est un réservoir de biodiversité à protéger.

Les milieux ouverts et semi-ouverts couvrent une grande partie du territoire ainsi que les boisements mixtes et de feuillus et constituent la trame verte.

Les cours d'eau et les lacs sont les éléments majeurs de trame bleue.

Les continuités écologiques définies sont :

- Les prairies dans les vallées de la moyenne montagne,
- Les pelouses et prairies d'altitude,
- Les massifs forestiers,
- Le réseau hydrographique,
- Les milieux humides associés au réseau hydrographique d'altitude : lacs et tourbières,
- Les milieux rocheux d'altitude.

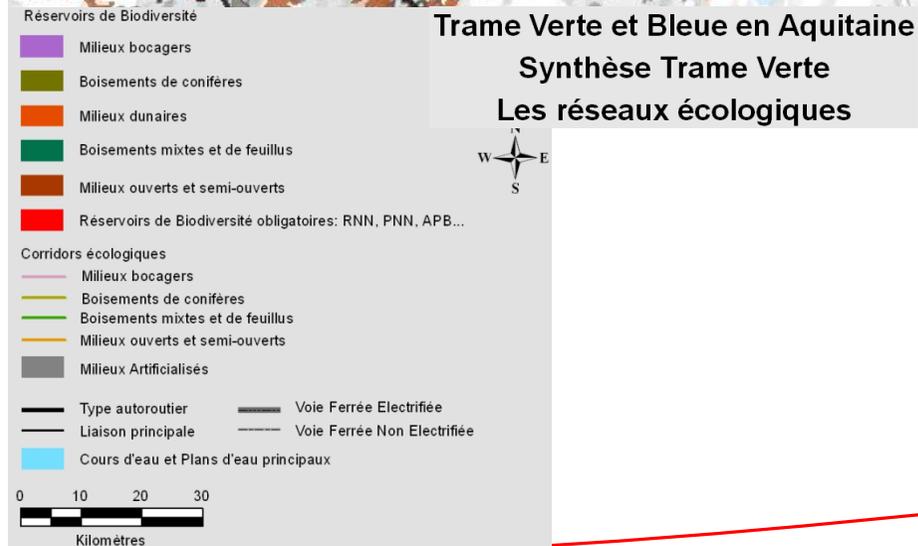
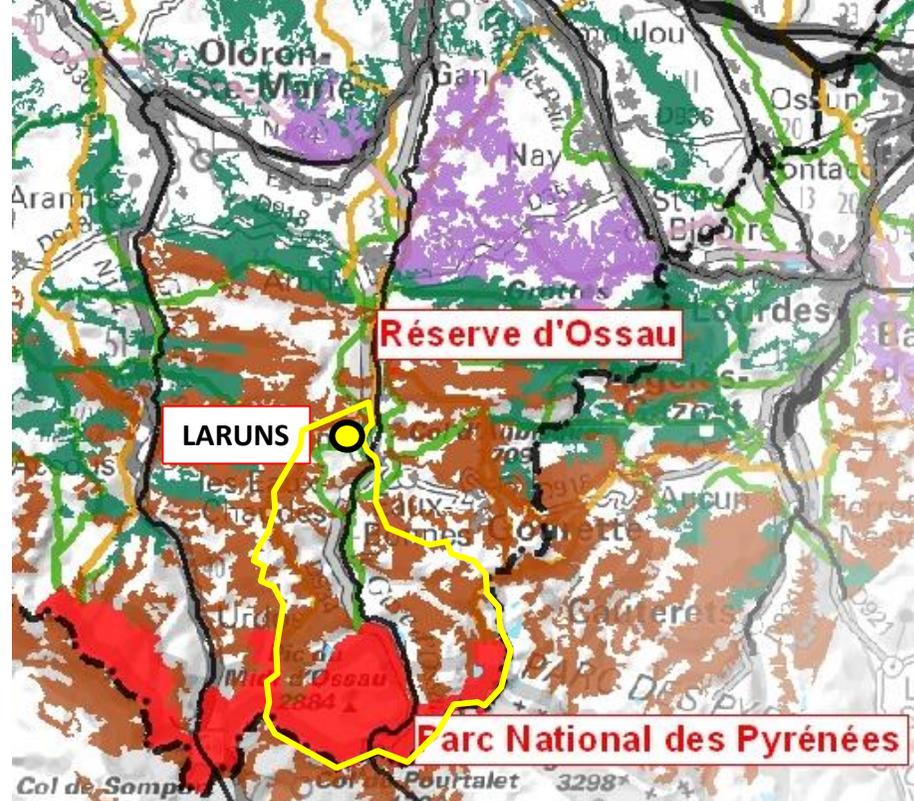
Concernant le massif pyrénéen, le tableau des actions met en avant les points suivants, sensibles pour la commune :

12.1 - Permettre un juste équilibre entre le développement local et la préservation de la biodiversité sur le massif pyrénéen

- Favoriser le maintien des activités agricoles assurant le maintien des milieux ouverts (prairies et pelouses d'altitude),
- Favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans l'activité d'hydroélectricité et la production aquacole,
- Favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement et la gestion des infrastructures dédiées aux activités de loisir.

12.2 - Préserver les milieux boisés remarquables du massif pyrénéen

- Favoriser la prise en compte des continuités écologiques boisées (feuillus) dans les documents d'orientation et d'aménagement forestier.



Sources : Corine Land Cover 2006, © IGN - Route500® - BDCARTO®
RFF - GPSO, A'LIENOR, IFN, RTE, CREN, CAUE 24, LPO

Cartographie réalisée par le CETE - S.O. et BIOTOPE

Juillet 2011

Valoriser le grand paysage et les paysages

La zone naturelle sur la commune de Laruns occupe 98% de la surface d'un territoire qui est la troisième commune de France en superficie avec 24 896 ha.

La surface agricole utile représente 1,15%, auquel s'ajoute de l'ordre de 46% d'espaces agropastoraux (estives), la zone urbanisée ne représente que 0,5%.

L'altitude de la commune varie entre 500 m à 2 974 m (Pic Palas).

Les boisements sont prépondérants entre environ 1 000 m et 1400 à 1800 m d'altitude selon les secteurs, relayés en hauteur ou sur les versants sud par des pelouses d'estive, en partie envahies par des landes.

Le paysage est en premier lieu issu de l'histoire géologique ancienne (surrection de la chaîne des Pyrénées) **ou récente** (sculpture des reliefs par les glaciers), **et en second lieu des activités humaines** ; la majeure partie du paysage est en effet le témoin direct de l'utilisation, ou de la non-utilisation, du territoire par l'homme.

La volonté de la commune est de préserver cette richesse qui est à la fois son cadre de vie et sa ressource économique.

Basse vallée du gave d'Ossau, à une altitude moyenne de 500 m : LARUNS



La moyenne montagne entre 1000 et 2000 m :



La Haute montagne entre 2000 et 3000 m :



Prendre en compte les risques naturels et technologiques

La commune de Laruns présente la spécificité de réunir sur un même territoire, la quasi totalité des risques naturels et technologiques.

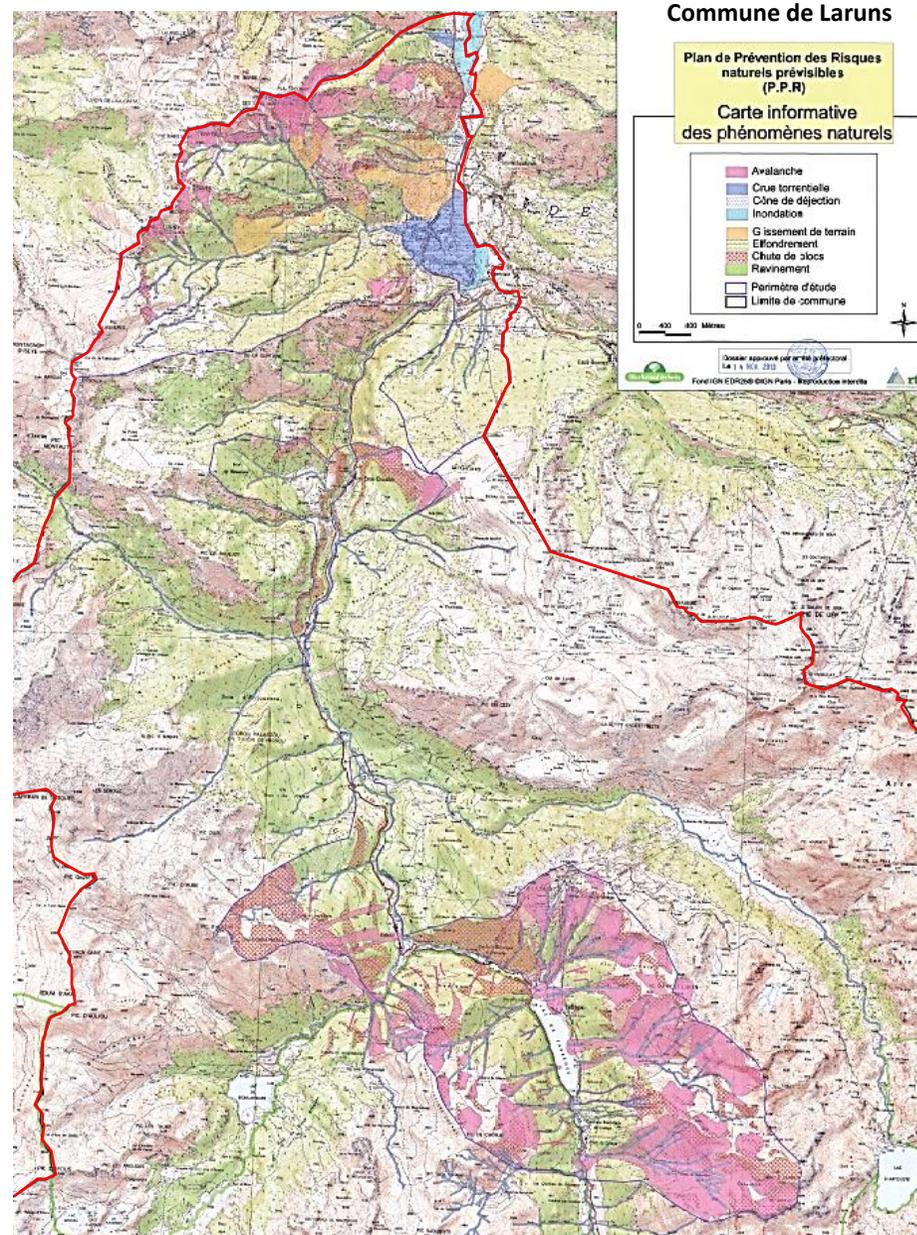
Les 8 risques identifiés sur le territoire communal sont :

- les avalanches,
- les inondations,
- les mouvements de terrain,
- les séismes,
- les feux de forêt,
- les tempêtes,
- la rupture de barrage,
- le transport de marchandises dangereuses.

Les risques avalanches, mouvements de terrains et crues torrentielles sont couverts par un PPR.

Ces risques s'imposent au PLU de la commune.

Par ailleurs, la commune a souhaité élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), afin d'identifier les enjeux humains sur les secteurs à risques, et mettre en place les procédures d'alerte et de gestion d'une éventuelle catastrophe.



Commune de LARUNS - Plan Local d'Urbanisme

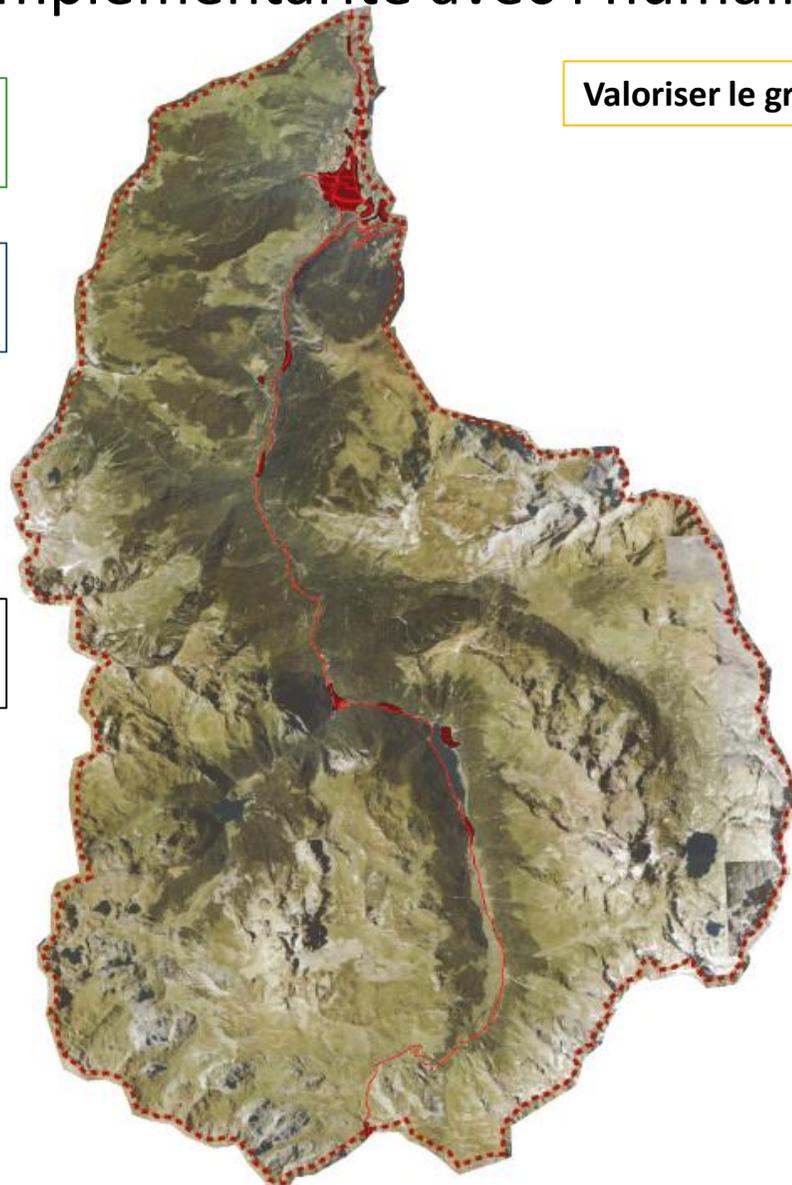
Synthèse de l'axe 1 : Affirmer le cadre paysager, préserver le cadre environnemental en complémentarité avec l'humain et ses activités

Préserver le cadre environnemental exceptionnel

Maintenir la trame verte et bleue et ses réservoirs de biodiversités

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

Valoriser le grand paysage et les paysages





**2 – FIXER UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE,
MODÉRER LA CONSOMMATION FONCIÈRE A HORIZON 2026,
CONFORTER LA STRUCTURE DE L'URBANISATION**

Fixer un objectif de développement démographique et modérer la consommation foncière à horizon 2026

Bien que la population communale soit en baisse et qu'il y ait une tendance au vieillissement, l'activité économique étant en phase de croissance, la commune souhaite pour les 10 années à venir, à horizon 2026, conforter son rôle de pôle rural et de services et renforcer la dynamique d'accueil de population.

Pour cela, la commune se fixe comme objectif, l'accueil de 15 habitants permanents de plus par an, soit 150 habitants sur les 10 ans à venir. Le nombre de personnes par logements sur la commune est de 2,1 (INSEE), cela entraîne, la nécessité de créer autour de 70 logements en habitat permanent à horizon 2026.

En effet, concernant l'habitat, l'attractivité du territoire affiche une dynamique résidentielle dont le cadre de vie de Laruns est un atout majeur. Ce choix s'appuie sur le bilan communal de la construction réalisé sur la décennie 2003-2013, où ont été construits environ 63 logements neufs permanents et créés à partir du bâti ancien existant, 39 logements (permanents et touristiques). La surface consommée pour les logements neufs a représenté autour de 5 ha.

A partir de ces bases, la commune souhaite retenir une dynamique plus soutenue avec une superficie foncière légèrement supérieure à celle consommée soit 6 ha.

Cette surface est à majorer par un coefficient prenant en compte la rétention foncière et la décohabitation (en tout 40%), ce qui représente un total d'environ 8,5 ha.

La commune souhaite également maintenir le potentiel de création de logements à vocation touristique sur Laruns, Artouste, ainsi que sur Gabas et Eaux Chaudes (logements collectifs, individuels, hôtellerie, etc...), soit une superficie à réserver de 4 ha environ.

Les objectifs à horizon 2026 :

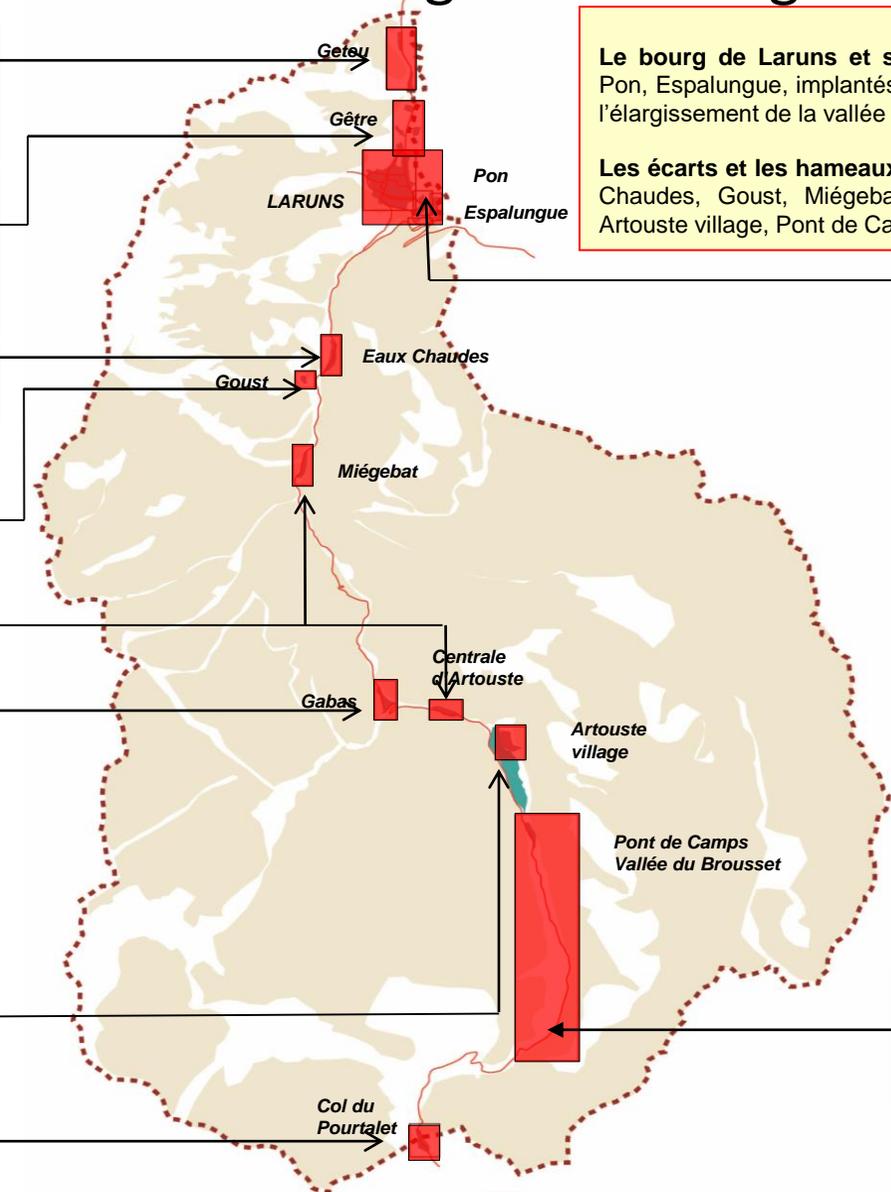
Accueillir environ 150 habitants supplémentaires

Réaliser environ 70 logements permanents - 100 logements touristiques

sur une surface arrondie à 13 ha.

Préserver la structure urbaine historique de la vallée : un bourg centre et plusieurs quartiers ou hameaux égrenés le long de la RD 934

- GETEU :**
 - Affirmer la porte de la commune
 - Maintenir la zone artisanale
 - Densifier l'habitat
- GETRE :**
 - Densifier l'habitat
 - Relier les noyaux d'habitats existants
 - Structurer l'ensemble du quartier
 - Valoriser les points de vue
- EAUX CHAUDES :**
 - Conforter l'hébergement du tourisme thermal
- GOUST :**
 - Préserver la vocation agricole de ce hameau
 - Permettre dans le futur son renforcement
- MIEGEBAT ET ARTOUSTE USINE :**
 - Permettre une évolution séparée de l'activité et de l'habitat à Miègebat et maintenir l'habitat de fonction d'Artouste
- GABAS :**
 - Préserver le bâti et limiter ses extensions
 - soutenir l'activité agricole
 - Redynamiser l'accueil touristique lié à l'agro-pastoralisme
 - Créer des conditions d'accueil touristique (halte, parkings...)
- ARTOUSTE VILLAGE :**
 - Maintenir la dynamique touristique été/hiver
 - Conforter l'offre en logements (secondaire et touristique)
- COL DU POURTALET :**
 - Favoriser un accueil qualitatif
 - Mettre en place des synergies avec l'Espagne



Le bourg de Laruns et ses urbanisations contiguës : Geteu, Gêtre, Pon, Espalungue, implantés dans la partie basse du territoire au niveau de l'élargissement de la vallée supérieure d'Ossau.

Les écarts et les hameaux disséminés dans la haute vallée : Les Eaux Chaudes, Goust, Miègebat, Gabas, la Centrale Electric d'Artouste, Artouste village, Pont de Camps, Col du Pourtalet.

- LARUNS :**
 - Conforter le rôle de bourg centre, pôle rural de service, de commerces et d'emploi
 - Restructurer l'ensemble Laruns et Pon en fonction de la future voie d'évitement
 - Renforcer et densifier l'urbanisation
 - Renforcer les équipements publics et poursuivre l'aménagement des espaces publics
 - Préserver les haies et cheminements piétons au sein du bourg
 - Maintenir la ZAE de Soupon

- PON :**
 - Maintenir le caractère authentique et la densité de ce village rue
 - Aménager les entrées
 - Constituer une façade Ouest en vitrine sur la voie d'évitement
 - Réussir la greffe entre existant et extension

- ESPALUNGUE – ARTIGUE :**
 - Mettre en valeur le patrimoine du château
 - Densifier le hameau

- PONT DE CAMPS - VALLEE DU BROUSSET :**
 - Contenir le bâti dans le périmètre autour de la centrale
 - Secteur à préserver

Offrir une diversité de typologie de logements

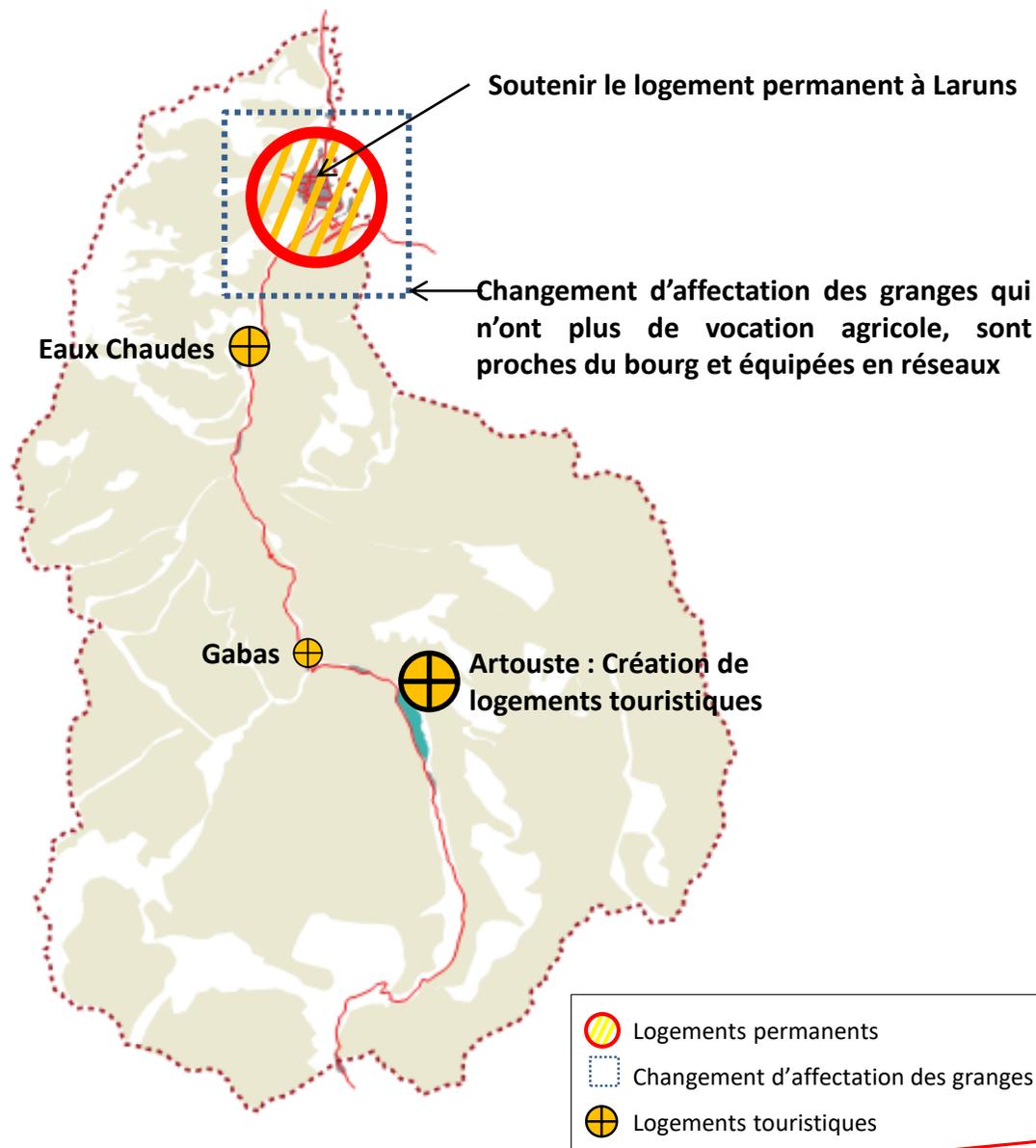
Actuellement sur la commune, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 60%, ces 10 dernières années alors que les résidences principales n'ont augmenté que de 2%.

Il y a aujourd'hui plus de résidences secondaires (53,6 %) que de résidence principale (38 %), et la maison individuelle diminue au profit du logement collectif.

La commune souhaite rééquilibrer l'offre, en développant une mixité d'habitat.

Pour cela les objectifs communaux sont de :

- **Soutenir le logement permanent à Laruns :**
 - en réhabilitant les logements vacants : enjeu communal majeur,
 - En autorisant le changement d'affectation des granges et bâtis agricoles du bourg,
 - En ciblant des secteurs à bâtir pour la maison individuelle et le logement collectif, principalement proches du bourg de Laruns, ou dans les « dents creuses » du tissu existant,
- **Autoriser le changement d'affectation des granges qui n'ont plus de vocation agricole, sont proches du bourg et équipées en réseaux.** Les granges agricoles seront fortement préservées.
- **Prendre en compte les résidences secondaires : lien économique important,**
- **Résoudre le problème du logement des saisonniers,**
- **Conforter le logement touristique sur Artouste, Eaux Chaudes et Gabas....**



Renforcer les équipements en cohérence avec les orientations de développement de l'urbanisation et économiques

Pour mener à biens les projets envisagés pour les 10 années à venir, la commune souhaite renforcer ses équipements (superstructure et infrastructure) en cohérence avec le développement de l'urbanisation retenu et la dynamique économique envisagée.

Pour cela les objectifs communaux sont de :

➤ Construire les équipements nécessaires :

- Réaliser une salle de spectacles à Laruns,
- Améliorer et restructurer la piscine,
- Construire un internat au collège,
- Restaurer la chapelle de Gabas,
- Réaménager le centre technique municipal,
- Construire un bâtiment pour les engins de déneigement à Artouste,
- Créer un centre d'interprétation à la gare du lac de d'Artouste.
- Organiser la coordination des animations sportives et culturelles sur Laruns,
- Réhabiliter l'ancienne buvette de Socques.

➤ Renforcer les infrastructures :

- Préserver la possibilité de réaliser la voie d'évitement,
- Rénover le réseau d'eau potable au fur et à mesure de l'aménagement des espaces publics de Laruns,
- Revoir les captages de l'alimentation en eau potable du bourg,
- Rénover les infrastructures primaires de liaison entre Laruns à Artouste (réseau électrique, fibre, télécom.....),
- Monter un projet sur la valorisation des résidus en écosite,
- Faire évoluer les réseaux en adéquation avec l'évolution de l'urbanisation.

Une étude prospective de type Schéma Directeur sera nécessaire pour assurer la compatibilité entre les moyens techniques et financiers de la commune.



L'esplanade de la Gare



Valorisation des déchets



La chapelle de Gabas

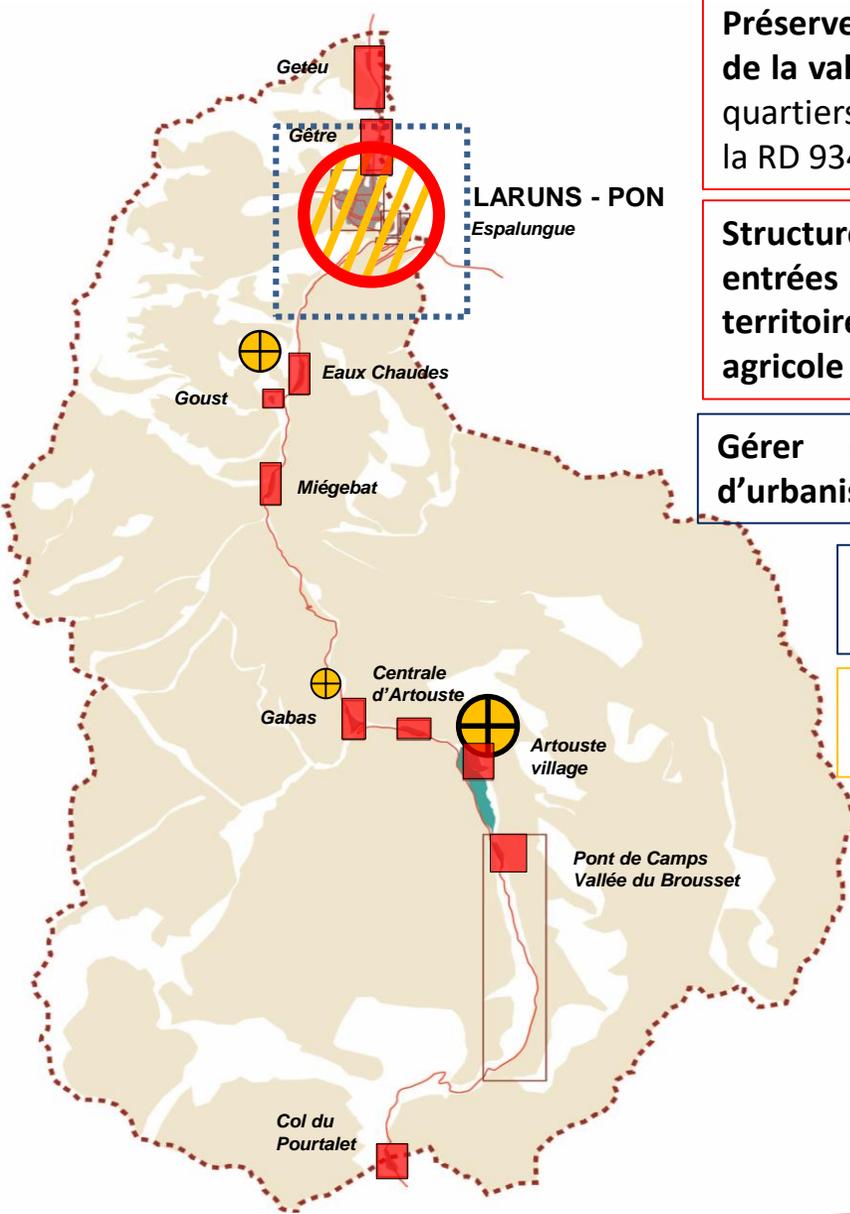
Synthèse de l'axe 2 : Conforter la structure de l'urbanisation

Fixer un objectif de développement démographique et modérer la consommation foncière à horizon 2026 :

- Accueillir environ 150 habitants supplémentaires
- Restaurer et créer autour de 70 logements permanents et 100 logements touristiques
- sur une surface de 13 ha.

Offrir une diversité de typologie de logements

Renforcer les équipements en cohérence avec les orientations de développement de l'urbanisation et économiques



Préserver la structure urbaine historique de la vallée : un bourg centre et plusieurs quartiers ou hameaux égrenés le long de la RD 934.

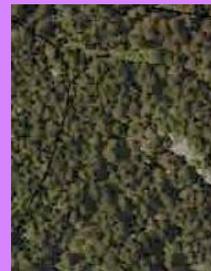
Structurer depuis la voie d'évitement, les entrées de Laruns, de Pon et contenir le territoire urbain pour préserver l'activité agricole

Gérer de façon liée les enjeux d'urbanisme de Laruns et de Pon

Mettre en valeur le bourg centre de Laruns

Maintenir l'identité du village de PON

- Noyaux urbains
- ⊗ Logements permanents
- ⊞ Changement d'affectation des granges
- ⊕ Logements touristiques



3 - DEVELOPPER ET RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE BASEE PRINCIPALEMENT SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

« Le massif pyrénéen est à la fois un espace vécu, façonné par l'activité humaine (agricole, touristique, hydraulique, économique, etc...) et un espace en grande partie naturel. La préservation de cette spécificité repose sur un juste équilibre entre développement local et préservation de la biodiversité. »

Extrait du SRCE

Renforcer Laruns en tant que pôle de services et de commerces rural

La commune de Laruns a un taux de population active fort de 73%, en augmentation de 2% dans les 10 dernières années et un chômage en baisse de 30% sur la même période.

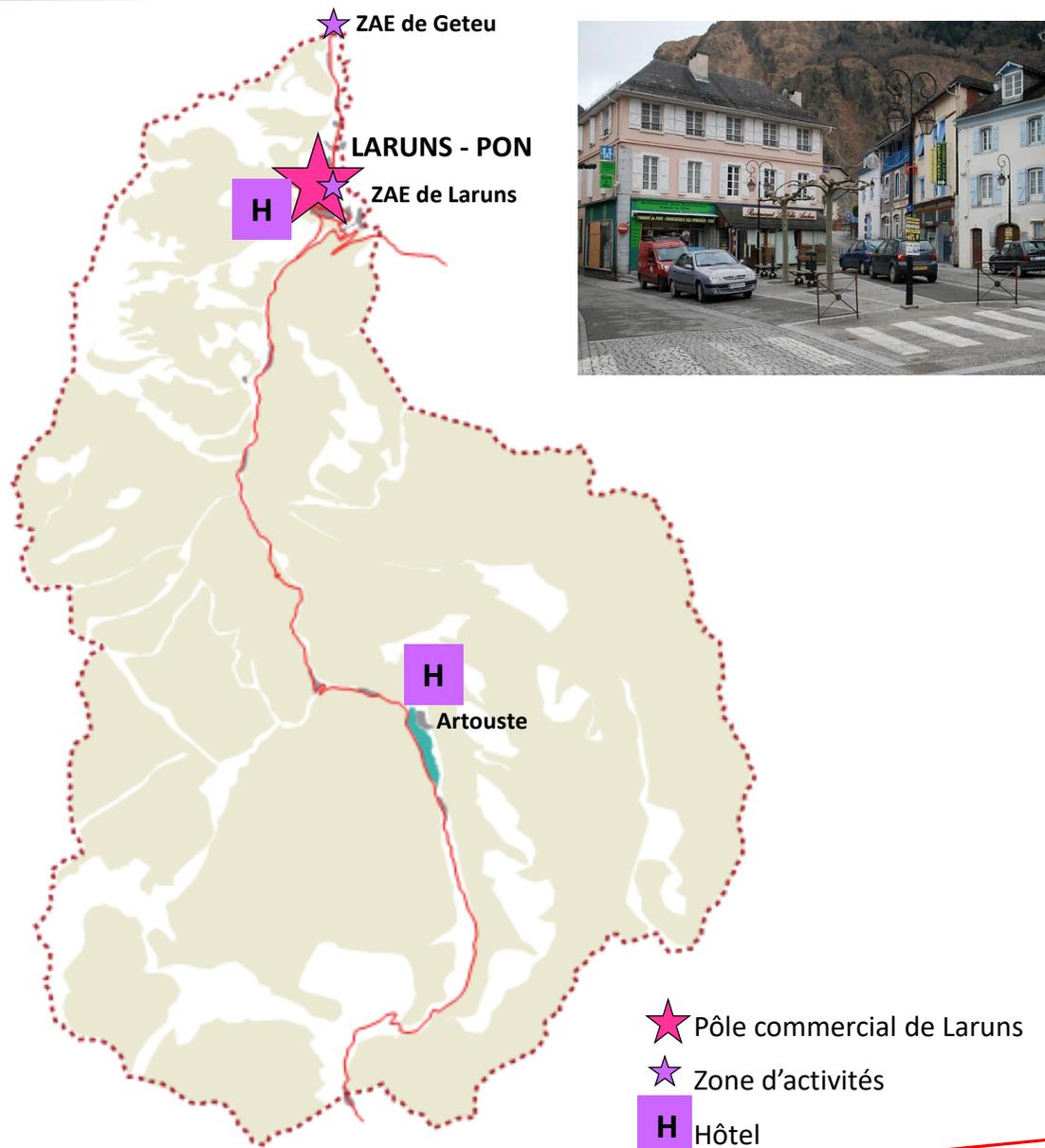
Bien que les emplois aient baissé de 10% en 10 ans la commune a plus d'emplois (621) que d'actifs (549), surtout dans le domaine du « commerce, transport et service divers », qui représente 66% des entreprises.

La commune souhaite soutenir cette dynamique économique.

LARUNS est un pôle de services et de commerces rural attractif.

Pour cela les objectifs communaux sont de :

- **Renforcer la dynamique commerciale**, en mettant en valeur le cadre architectural patrimonial du centre bourg par la poursuite de l'aménagement des espaces publics,
- **Conforter la zone artisanale de Laruns**, pour les activités autres que commerciales et ainsi développer l'offre, **maintenir celle de Geteu**,
- **Favoriser l'implantation de 2 hôtels** : 1 dans le bourg de Laruns et 1 à Artouste, afin de diversifier les modes d'accueil.



Soutenir l'agriculture et l'agro-pastoralisme sous toutes ses formes

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 40 % en 15 ans et la superficie exploitée hors estive, de 23% en 10 ans. Toutes les terres libérées ne sont pas reprises, cependant des jeunes se sont installés récemment. Aujourd'hui, l'agriculture correspond à un poly-élevage d'herbivores (ovins, bovins, caprins, équins) avec une dominance de l'élevage ovin, un élevage caprin en plein essor, alors que l'élevage bovin est en régression. C'est une activité d'élevage dominante basée sur la transformation (production fromagère).

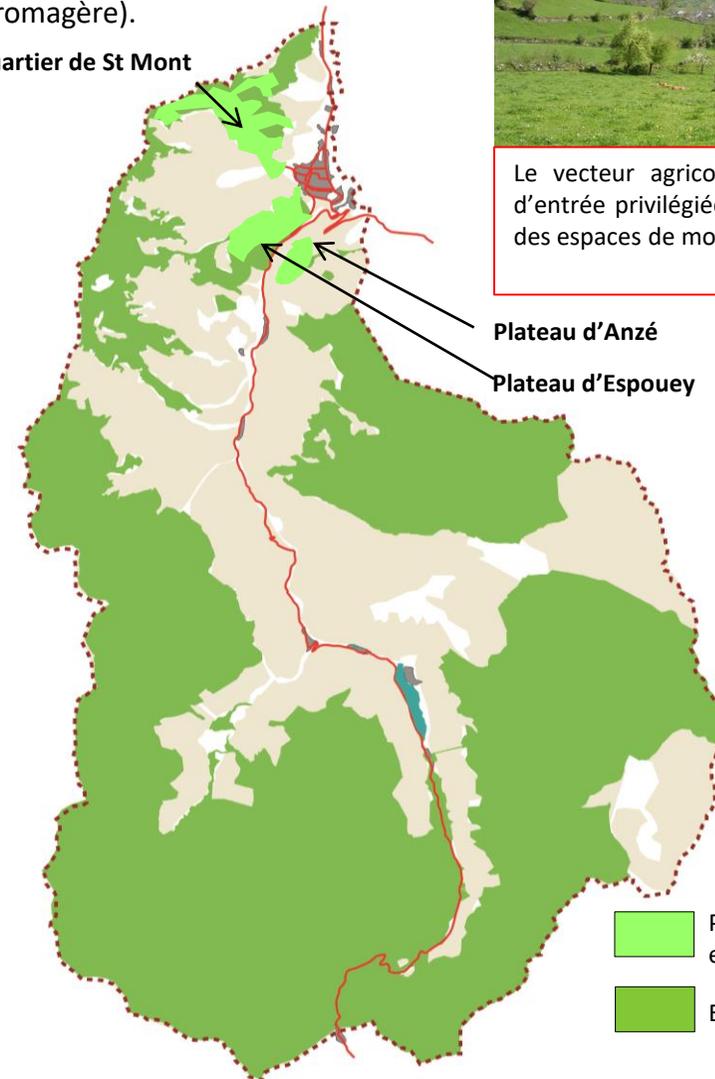
La commune est largement dominée par les prairies et les estives et composée de 45 unités pastorales dont 20 gérées par la commune. La production fromagère est dynamique et a permis de développer une filière touristique.

La commune souhaite soutenir et aider au développement de cette filière ou agro-pastoralisme et tourisme forme un couple économique dynamique.

Les objectifs communaux sont :

- **Mettre en œuvre le Plan Régional d'Agriculture Durable**, et plus particulièrement favoriser l'agriculture de montagne, l'adaptation des exploitations aux enjeux de demain (performance, attractivité), préserver le territoire...
- **Préserver les prairies et estives, indispensables à l'agro-pastoralisme, et favoriser les accès,**
- **Reconquérir les zones intermédiaires** (plateau d'Espouey, quartier de St Mont, Anzé...), en favorisant des voies d'accès qui pourront également servir à l'exploitation forestière, et en permettant aux jeunes agriculteurs de s'installer dans des secteurs bien définis et équipés. Ce point est également un enjeu paysager fort.
- **Préserver les terrains plats ou peu pentus de fond de vallée**, y compris certains intégrés au cœur du bâti : caractère identitaire du bourg.
- **Autoriser le changement d'affectation des bâtiments agricoles sur certains secteurs**, pour permettre aux agriculteurs de les faire évoluer,
- **Préserver les granges agricoles mais permettre l'habitat dans celles proches de l'urbanisation existante.**

Quartier de St Mont



Le vecteur agricole constitue la porte d'entrée privilégiée pour la préservation des espaces de montagne.

Extrait du SRCE

Redynamiser l'exploitation forestière et gérer durablement la forêt sur les plans économiques, sociaux et environnementaux

La forêt représente 30% du territoire communal (7 160 ha) et 82% de cette superficie est communale.

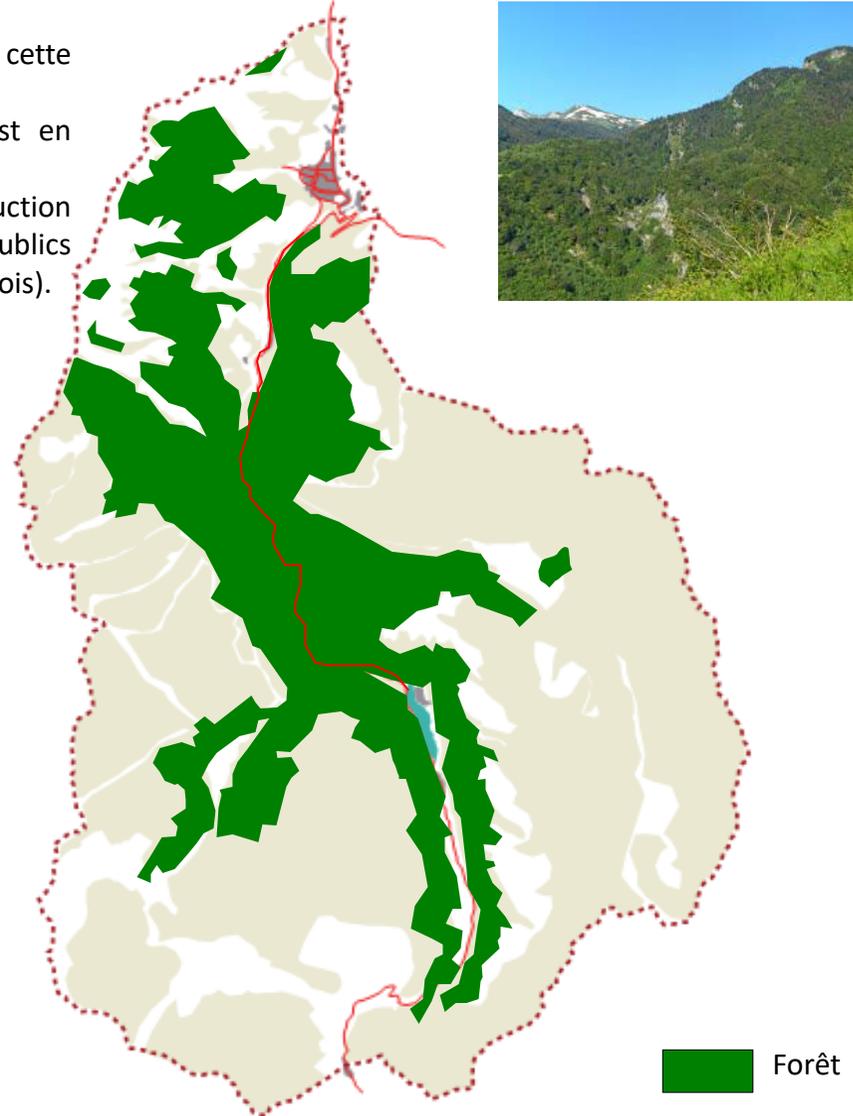
Aujourd'hui seulement 15% de la forêt est exploitée. Cette activité est en régression depuis des décennies.

Or la commune a récemment mis en avant la filière bois locale (bois construction issu de la forêt communale et chaudière bois énergie). Plusieurs bâtiments publics sont ainsi chauffés par une chaudière à granulés (déchets d'exploitation de bois).

La commune souhaite redynamiser cette exploitation, et mettre en place une chaîne complète de transformation.

Pour cela les objectifs communaux sont de :

- **Faire vivre le plan d'aménagement forestier élaboré en 2010 avec l'ONF**, prévu pour 20 ans (2010-2029), son principal objectif est de gérer durablement la forêt sur les plans :
 - **économique** (produire plus de bois de meilleure qualité en régénérant la forêt ; objectif de 5 700 m³/an),
 - **social** (intégrer tous les usages de la forêt dans sa gestion)
 - **environnemental** (prendre en compte la biodiversité et la prévention des risques naturels dans sa gestion).
- **Définir des secteurs d'exploitation et créer les conditions de cette exploitation (route d'accès, câble, ...), tout en préservant l'environnement,**
- **Créer une gestion d'exploitation des éco-produits.**



Pérenniser et renforcer la seule activité industrielle : l'hydroélectricité

La production d'énergie hydroélectrique est la seule activité industrielle implantée sur le territoire de LARUNS.

La puissance totale cumulée de toutes les usines des deux groupements d'Artouste et du Hourat, est de 228 MW.

Elles totalisent une production de plus de 580 GWh.

Par ailleurs, la régie de la commune assure et c'est une spécificité de Laruns, la distribution d'électricité aux foyers de la commune (hors Artouste et Geteu, desservis par EDF).

La commune souhaite pérenniser cette activité, et engager de nouveaux projets.

Pour cela les objectifs communaux sont :

- **Le renouvellement des concessions d'exploitation,**
- **L'émergence de nouveaux projets de microcentrales dans le respect de l'environnement.**



Barrage du lac de Fabrèges



Usine d'Artouste

Projet de tourisme industriel de la SHEM

La commune a en projet, l'aménagement de la partie haute de l'Arriussé (retenue de Barthèque) qui prendra en compte 25 m³ seconde soit 50% de la crue centennale.

Engager le renouveau du thermalisme

La commune possède un centre thermal important situé aux Eaux Chaudes et géré par la régie municipale.

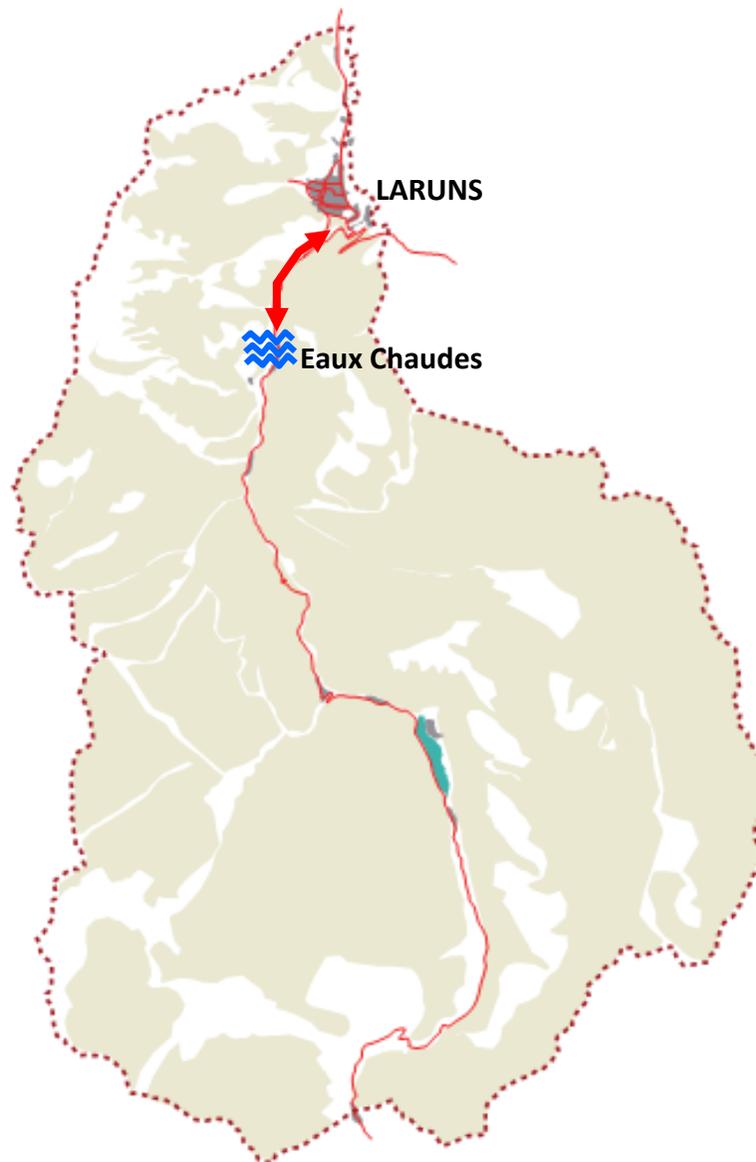
Ce hameau ancien est situé sur le bord du gave d'Ossau, en amont et isolé du bourg de Laruns, à l'entrée de la gorge du Hourat, enchâssé entre le Gave d'Ossau et la RD 934.

Ce village-rue est un ensemble urbain pittoresque et d'une grande qualité architecturale constitué de grandes bâtisses caractéristiques des bâtiments thermaux et de rues anciennes avec des pensions de famille et une hôtellerie thermale.

La commune souhaite engager une restructuration complète de cette activité, correspondant à la demande d'aujourd'hui.

Pour cela les objectifs communaux sont de :

- Définir et réaliser un projet fort intégrant les 4 domaines complémentaires que sont :
 - La cure médicale (en partenariat avec les Eaux Bonnes),
 - Les activités ludiques,
 - L'hébergement (30 chambres),
 - La restauration.
- Mettre en place une politique commerciale avec des partenariats à pérenniser et à optimiser,
- Organiser une desserte directe et rapide avec Laruns,
- Préserver la qualité architecturale et patrimoniale du site.



Poursuivre une synergie d'activités touristiques sur un vaste territoire transfrontalier

Le tourisme a un impact capital pour l'économie de LARUNS et pour toutes les communes implantées en zone de montagne.

Les richesses naturelles et les contraintes physiques de la montagne offrent un support à des activités spécifiques de l'économie montagnarde qui ont permis de développer une offre très large d'activités tant dans le tourisme estival qu'hivernal.

La commune est implantée au cœur d'un pôle touristique riche comprenant de nombreuses stations de thermalisme et de ski aussi bien en France qu'en Espagne.

Pour cela les objectifs communaux sont de :

➤ **Mettre en place une synergie économique et touristique avec les autres communes de montagne en France et avec l'Espagne :**

- en renforçant le lien entre les stations de ski d'Artouste avec Gourette et avec Formigal,
- en favorisant les tickets groupés pour plusieurs activités similaires ou complémentaires,
- en mutualisant la vente de produits gastronomiques au col du Pourtalet,
- en portant de nouveaux projets et l'émergence de nouvelles activités.

Stations thermales :



Eaux Chaudes – Laruns - France



Eaux Bonnes - France

Stations de ski :



Gourette - France



Formigal - Espagne



Artouste – Laruns - France

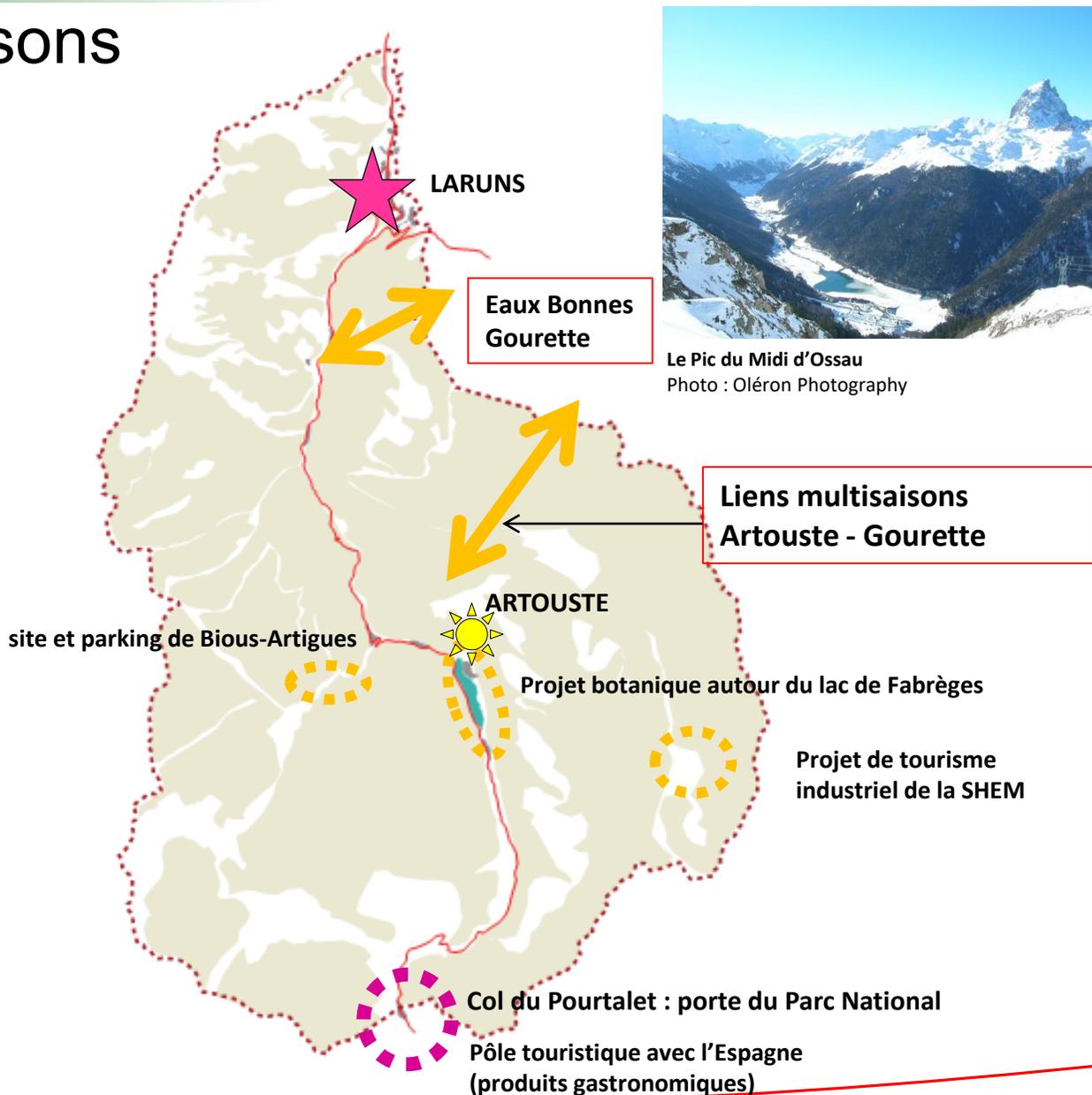
Soutenir et conforter le tourisme d'été et d'hiver et renforcer le tourisme d'intersaisons

Laruns étant une commune de montagne dotée d'un environnement et de paysages exceptionnels, une part importante de son économie est issue du tourisme, à la fois du tourisme d'été et du tourisme d'hiver. Cette économie a façonné le territoire.

Pour les années à venir, la volonté est de préserver cette dynamique, voir même de la conforter avec la création de nouveaux projets.

Pour cela, la commune souhaite :

- Développer le site d'Artouste, dans une stratégie concertée avec Gourette et Eaux Bonnes,
- Fédérer un pôle touristique France-Espagne, au col du Pourtalet, autour des produits gastronomiques locaux,
- Créer un projet botanique autour du lac de Fabèges,
- Favoriser le projet de tourisme industriel de la SHEM concernant les visites des installations souterraines,
- Améliorer le site et le parking de Bious-Artigues, ainsi que le site de Bious-Oumettes,
- Renforcer le tourisme d'intersaisons, par la mise en place de programmes adaptés,
- Pérenniser le réseau de refuges et améliorer les conditions d'accueil.



Synthèse de l'axe 3 : développer et renforcer l'économie locale basée principalement sur l'exploitation des ressources naturelles

Mettre en place une synergie d'activités touristiques sur un vaste territoire transfrontalier.

Pérenniser et renforcer la seule activité industrielle : l'hydroélectricité.

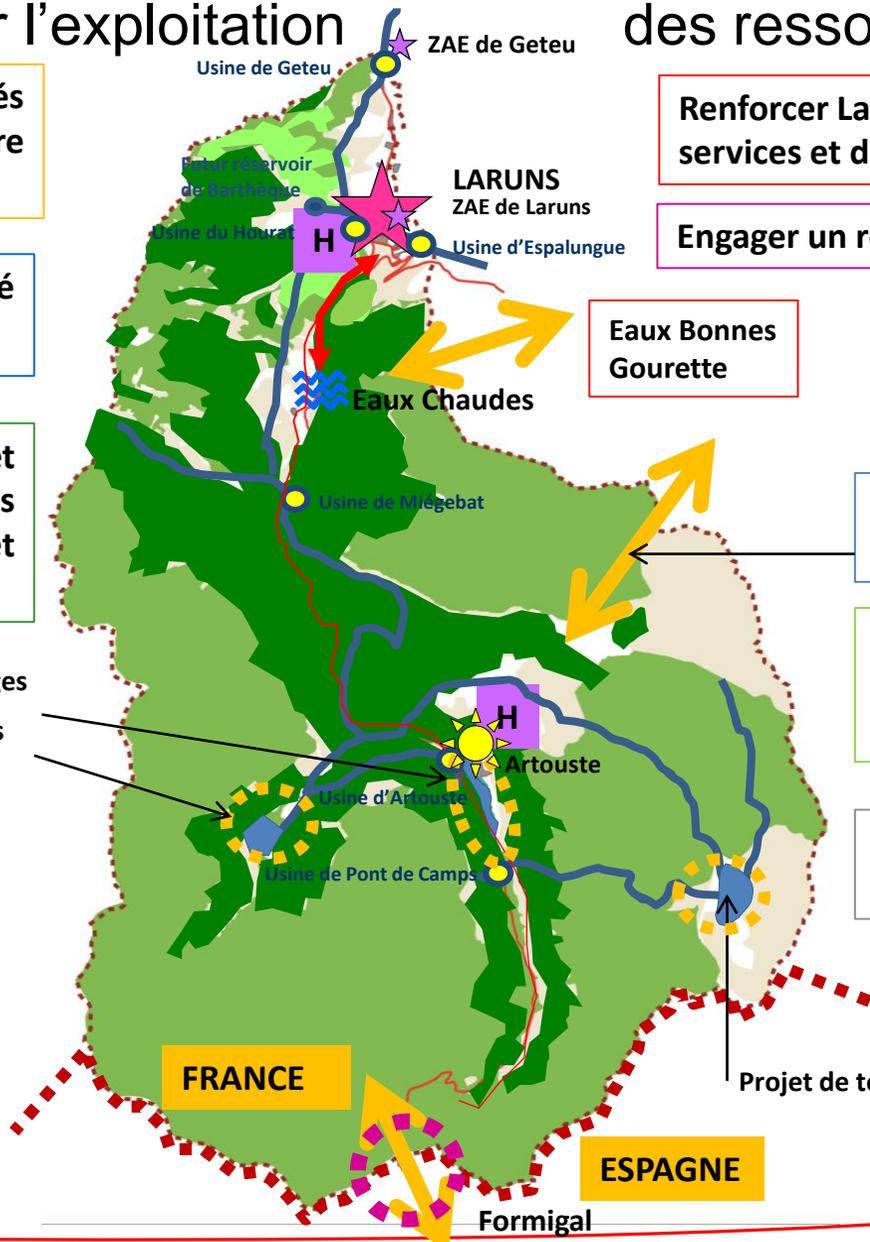
Redynamiser l'exploitation forestière et gérer durablement la forêt sur les plans économiques, sociaux et environnementaux

Renforcer Laruns en tant que pôle de services et de commerces rural

Engager un renouveau du thermalisme

Projet botanique autour du lac de Fabrèges
site et parking de Bious-Artigues

-  Secteurs de projets
-  Zone d'activités
-  Pôle commercial
-  Hôtel
-  Thermes
-  Hydroélectricité
-  Usine hydroélectrique
-  Pôle ski
-  Forêt
-  Estives
- Liens



Eaux Bonnes Gourette

Liens multisaïsons Artouste - Gourette

Soutenir l'agriculture et l'agropastoralisme sous toutes ses formes

Soutenir et conforter le tourisme d'été et d'hiver

Projet de tourisme industriel de la SHEM

CARTE DE SYNTHESE



DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE LARUNS

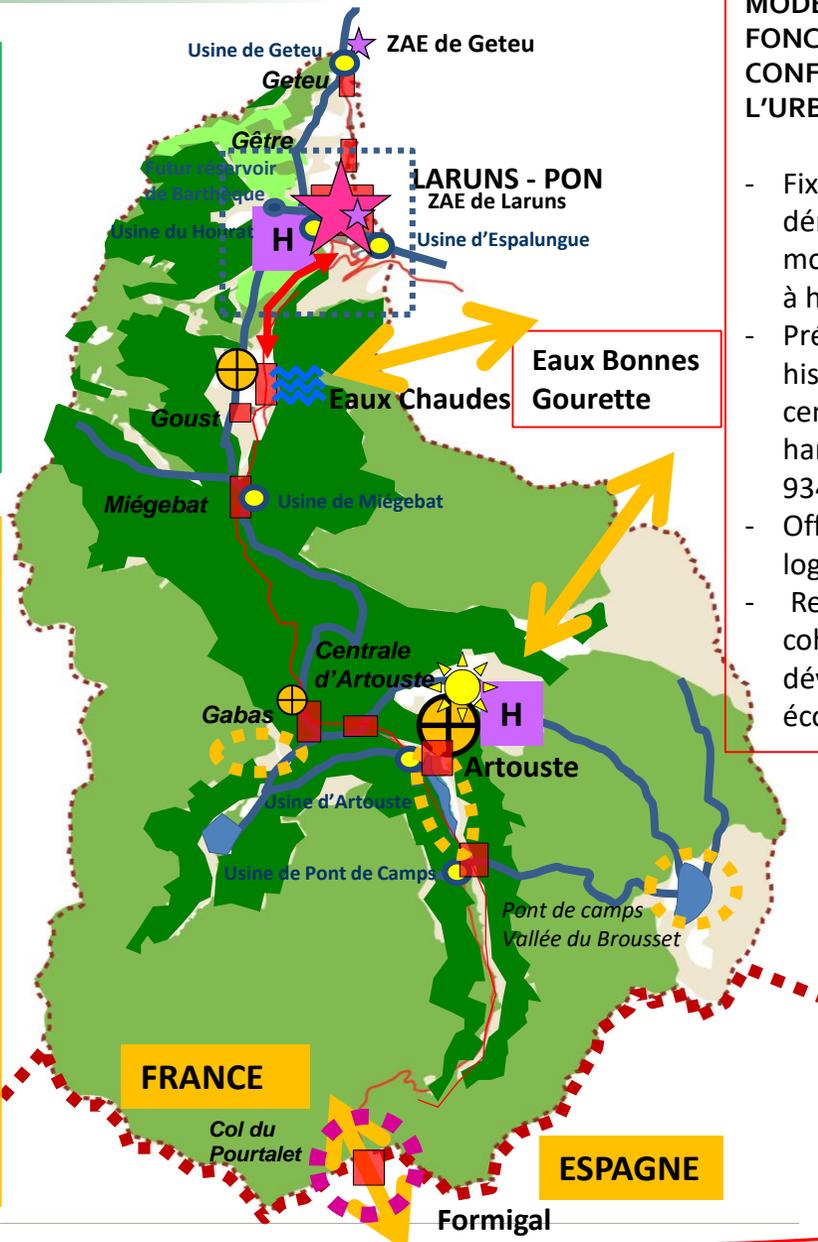
Synthèse du PADD de Laruns :

1 - PRESERVER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL, AFFIRMER LE CADRE PAYSAGER EN COMPLEMENTARITE AVEC L'HUMAIN ET SES ACTIVITES

- Préserver le cadre environnemental exceptionnel,
- Maintenir la trame verte et bleue et ses réservoirs de biodiversités,
- Valoriser le grand paysage et les paysages,
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques,

3 - DEVELOPPER ET RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE BASEE PRINCIPALEMENT SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Renforcer Laruns en tant que pôle de services rural,
- Soutenir l'agriculture et l'agro-pastoralisme sous toutes ses formes,
- Redynamiser l'exploitation forestière et gérer durablement la forêt sur les plans économiques, sociaux et environnementaux,
- Pérenniser et renforcer la seule activité industrielle : l'hydroélectricité,
- Engager le renouveau du thermalisme,
- Poursuivre une synergie d'activités touristiques sur un vaste territoire transfrontalier,
- Soutenir et conforter le tourisme d'été et d'hiver et renforcer le tourisme d'intersaisons.



2 - FIXER UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE, MODERER LA CONSOMMATION FONCIERE A HORIZON 2026, CONFORTER LA STRUCTURE DE L'URBANISATION

- Fixer un objectif de développement démographique (+150 habitants) et modérer la consommation foncière à horizon 2026 (13 ha).
- Préserver la structure urbaine historique de la vallée : un bourg centre et plusieurs quartiers ou hameaux égrenés le long de la RD 934,
- Offrir une diversité de typologie de logements,
- Renforcer les équipements en cohérence avec les orientations de développement de l'urbanisation et économiques.

	Urbanisation
	Logements touristiques
	Zone d'activités
	Pôle commercial
	Hôtel
	Thermes
	Hydroélectricité
	Usine hydroélectrique
	Pôle ski
	Forêt
	Estives
	Liens
	Secteurs de projets